



SECRETARIAT TECHNIQUE

Les Rayons de la Transparence !



RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT ITIE-TOGO

ANNEE 2015

Sommaire

Glossaire.....	page 3
Résumé.....	page 4
Introduction.....	page 6
1. Mise en œuvre de l'ITIE.....	page 7
1.1. Plan d'actions 2014-2016.....	page 7
1.1.1. Fonctionnement des organes.....	page 7
1.1.2. Elaboration et publication des rapports ITIE.....	page 8
1.2. Activités des entités déclarantes.....	page 8
1.2.1. Activités des entreprises.....	page 8
1.2.2. Activités des agences gouvernementales.....	page 9
1.3. Renforcement de capacités des membres.....	page 10
1.4. Mise en œuvre de la stratégie de communication.....	page 10
2. Evaluation des progrès de la mise en œuvre.....	page 10
2.1. Réalisation des activités par rapport au plan de travail.....	page 11
2.2. Réalisation des activités par rapport aux exigences de la norme ITIE 2016.....	page 11
3. Suivi des recommandations des rapports ITIE et de validation.....	page 13
4. Forces et faiblesses de la mise en œuvre.....	page 13
4.1. Forces de la mise en œuvre.....	page 13
4.2. Faiblesses de la mise en œuvre.....	page 14
5. Coûts de la mise en œuvre.....	page 14
6. Structure organisationnelle de l'ITIE-Togo.....	page 14
Conclusion.....	page 16
Annexes.....	page 17

Glossaire

APIET	: Association Professionnelle des Industries Extractives du Togo
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CNS	: Conseil national de supervision
COMINTES	: Comité International d’Ethique et de Solidarité
CP	: Comité de pilotage
DGMG	: Direction Générale des Mines et de la Géologie
EDITOGO	: La Société Nationale des Editions du Togo (Service de l’Etat qui produit le journal quotidien Togo Presse)
F CFA	: Franc des Communautés Financières d’Afrique
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ITIE-Togo	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Togo
MDTF	: Don multidonateurs (Multidonors Trust Fund) de la Banque mondiale
Norme ITIE	: Principes et exigences qui régissent le processus de l’ITIE dans les pays mettant en œuvre l’ITIE
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTR	: Office Togolais des Recettes
Rapport ITIE	: Rapport portant sur la réconciliation des paiements effectués par les industries extractives à l’Etat et des recettes perçues par l’Etat auprès desdites industries au cours de l’année n-1 ou n-2
Rapport ITIE-Togo	: Rapport ITIE produit par le Togo
SNPT	: Société Nouvelle des Phosphates du Togo
ST	: Secrétariat Technique de l’ITIE-Togo
TdE	: Société Togolaise des Eaux
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
UJIT	: Union des Journalistes Indépendants du Togo
UNSI	: Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo

Résumé

En 2015, la mise en œuvre du processus ITIE a été réalisée dans un contexte un peu complexe. C'était l'année où l'ITIE-Togo n'a évolué que sur le financement du gouvernement. Mais, c'était également l'année où le gouvernement a organisé l'élection présidentielle. Toutefois, les organes de mise en œuvre ont mis en synergie leurs efforts pour garantir la fiabilité et l'efficacité du processus.

Les activités ont été réalisées selon les composantes majeures du plan d'actions : fonctionnement des organes, renforcement des capacités des organes et des parties prenantes, l'élaboration et la publication des rapports ITIE et la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Les chapitres 1 à 6 présentent respectivement la mise en œuvre, la réalisation des activités par rapport au plan de travail, l'évaluation des progrès par rapport aux exigences de la norme, le suivi des recommandations des rapports ITIE, les forces et faiblesses de la mise en œuvre, les coûts de la mise en œuvre et la structure organisationnelle de l'ITIE au Togo.

Le chapitre 1 présente de façon détaillée les activités de la mise en œuvre réalisées au niveau de chaque composante. L'accent est porté sur la finalisation du rapport ITIE 2014. Il indique également la contribution des industries extractives et des agences gouvernementales à l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2013. En 2015, l'ITIE-Togo n'a pas eu de financement pour les activités de formation et de communication. Les actions de ces deux composantes ont été alors très limitées.

Le chapitre 2 fait l'état des progrès de la mise en œuvre. Il a présenté d'abord les activités réalisées par rapport au plan d'actions, ensuite les progrès par rapport aux exigences de la norme ITIE. A travers les différentes activités réalisées au niveau des organes de décision (Conseil National de Supervision), de suivi (Comité de Pilotage) et de coordination (Secrétariat technique), l'ITIE-Togo a préservé la fiabilité et l'efficacité de la traçabilité des flux de revenus du secteur extractif. Par rapport aux exigences de la norme, le Togo a globalement satisfait aux cinq (05) premières exigences, mais pas de façon exhaustive.

Le chapitre 3 porte sur le suivi des recommandations des rapports ITIE et de validation. En réalité, il n'y avait pas eu un suivi organisé des recommandations. Cependant, les institutions comme l'Office Togolais des Recettes (OTR) et la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) ont pris des initiatives pour mettre en œuvre les recommandations qui les concernent.

Le chapitre 4 présente les forces et faiblesses de la mise en œuvre. En ce qui concerne les forces de la mise en œuvre, il indique la volonté des collègues du Comité de pilotage engagés pour la sauvegarde de la fiabilité et l'efficacité de la mise en œuvre et aussi la confiance que la population et les institutions de l'Etat portent à l'ITIE-Togo. Quant aux faiblesses, il a relevé que la mise en œuvre souffre de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la crédibilité des données.

Le chapitre 5 présente les coûts de la mise en œuvre. Le total des dépenses s'élevait à quatre vingt quatorze millions neuf cent quarante six mille quarante quatre (94 946 044) francs CFA. Le

chapitre 6 présente la structure organisationnelle de l'ITIE au Togo. Il indique les rôles des trois organes de mise en œuvre : le Conseil national de supervision, le Comité de pilotage et le Secrétariat technique.

L'ITIE a poursuivi sa bonne évolution au Togo. Les acquis doivent être sauvegardés pour que l'intégration de l'ITIE prenne corps dans les systèmes nationaux du pays.

Introduction

Le rapport annuel d'avancement est une recommandation de l'exigence 7.4 de la norme ITIE du 15 février 2016 à la page 32 que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de mettre en œuvre. Le présent rapport présente les activités de la mise en œuvre de l'ITIE-Togo réalisées au cours de l'année 2015.

L'année 2015 a été encore plus difficile que l'année 2014. L'ITIE n'a fonctionné que sur les fonds du gouvernement qui ne suffisent pas pour réaliser toutes les activités prévues dans le plan de travail. Cependant, l'essentiel a été réalisé pour garantir la conformité du processus et assurer la confiance des parties prenantes.

Le plan d'actions 2014-2016 présente quatre (04) composantes d'activités que sont le fonctionnement, le renforcement de capacités des membres, la mise en œuvre de la stratégie de communication et l'élaboration des rapports ITIE.

Le présent rapport présente les activités qui ont été réalisées en 2015, les points forts et les points faibles de la mise en œuvre.

Comme l'année 2015 est antérieure à l'entrée en vigueur de la norme ITIE 2016, le jugement a été porté sur les activités retenues dans le plan de travail et sur la conformité des exigences d'une façon globale.

Il faut dire aussi que l'année 2015 a été une année d'élection où l'attention du gouvernement s'était portée beaucoup plus sur l'organisation rationnelle et apaisée de l'élection présidentielle tenue en avril 2015.

Le gouvernement qui a été mis en place après l'élection présidentielle avait besoin de temps pour apprécier les résultats de la mise en œuvre et savoir les dispositions qui conviennent pour une bonne orientation du processus. Ceci a été encore plus difficile, puisque à la même période le Conseil national de supervision et le Comité de pilotage avaient procédé au renouvellement de leurs membres. Cette situation pourrait aussi justifier pourquoi en 2015 le groupe multipartite n'a pas pu organiser un bon suivi des recommandations des rapports ITIE.

Pour le fonctionnement des organes, l'ITIE-Togo a obtenu 120 millions de francs CFA mis à sa disposition par le gouvernement. Elle a évolué avec ce seul financement tout le long de l'année 2015. Le détail de la mise en œuvre du processus est présenté dans les chapitres qui suivent.

1. Mise en œuvre de l'ITIE

La mise en œuvre de l'ITIE a été réalisée selon les activités prévues par le plan de travail de l'année 2015. Ces activités portent essentiellement sur le fonctionnement des organes de mise en œuvre, l'élaboration et la publication des rapports ITIE.

1.1. Plan d'actions 2014-2016

Le plan de travail 2015 fait partie du plan d'actions triennal 2014-2016. De façon générale, le plan d'actions indique les activités récurrentes, les activités de suivi et de supervision de la mise en œuvre et les dispositions prises pour lever les obstacles afin d'atteindre les objectifs assignés par le plan d'actions.

1.1.1. Fonctionnement des organes

Le décret N°024-2010/PR du 30 mars 2010 a créé trois organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Il s'agit du Conseil national de supervision, du Comité de pilotage et du Secrétariat technique.

L'organe suprême de l'ITIE-Togo est le Conseil national de supervision présidé par le Premier Ministre. Il définit les orientations stratégiques et politiques du processus. Il s'est investi dans la recherche des dispositions idoines pour la fiabilité et la crédibilité de l'ITIE au Togo. Il ne s'est pas réuni en 2015 car cette année a été une année d'élection présidentielle.

Le deuxième organe de l'ITIE au Togo est le Comité de pilotage présidé par le Ministre des Mines et de l'Energie. Il est chargé de faire le suivi de la mise en œuvre en vue de garantir une contribution optimale de toutes les parties prenantes à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif. Il s'est réuni deux (02) fois au cours de l'année 2015. Les listes de présence de ces deux (02) réunions se trouve en Annexe 2.

Le troisième organe est le Secrétariat technique placé sous l'autorité du Coordonnateur national de l'ITIE-Togo. Il assure la gestion quotidienne des activités de la mise en œuvre du processus et la coordination entre les organes au niveau national ainsi que la coordination avec le secrétariat international. Pour une bonne qualité et la visibilité des actions, le Secrétariat technique dispose de trois cellules : la cellule Administration et Renforcement des Capacités, la Cellule Information et Communication et la Cellule Collecte et Traitement des Données. Le fonctionnement du Secrétariat technique s'est également appuyé sur l'Assistante du Coordonnateur national, la Comptable, le Coursier et le Chef Parc Automobile.

Au-delà de leurs domaines respectifs, chaque responsable de cellule contribue à la bonne compréhension de la norme ITIE par tous, à la qualité et à la crédibilité du processus et surtout de l'élaboration et de la dissémination des rapports ITIE.

Le Secrétariat technique dispose également des organes de passation et de contrôle de marchés publics pour plus de transparence dans la gestion des commandes publiques de l'ITIE-Togo. En vue de faciliter le suivi du fonctionnement et des dépenses de l'ITIE-Togo, l'Union Européenne a mis à la disposition du Secrétariat technique des manuels de procédures administratives, financières et comptables et de la commande publique.

1.1.2. Elaboration et publication des rapports ITIE

En 2014, le Togo a élaboré les rapports ITIE des années 2012 et 2013. Seul le rapport ITIE-Togo 2012 a été publié en 2014. Et le 31 août 2015, le Togo a publié le deuxième rapport qui porte sur l'année 2013.

En plus de la publication du rapport ITIE-Togo 2013, l'ITIE-Togo a entamé en avril 2015, la procédure de recrutement du conciliateur pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2014. Comme d'habitude, l'étude de cadrage est confiée au conciliateur.

1.2. Activités des entités déclarantes

Le secteur extractif englobe les données spécifiques de l'exploitation des ressources minérales, pétrolières et de la nappe phréatique, mais également des données financières et contextuelles sur le commerce, la propriété réelle, l'emploi et la sécurité sociale des ouvriers. A cet effet, les activités, au lieu d'être limitées aux entreprises, sont étendues aux agences gouvernementales qui participent à l'élaboration des rapports ITIE.

1.2.1. Activités des entreprises

Selon les résultats de l'étude de cadrage des rapports ITIE-Togo des années 2012/2013, on dénombre trente-cinq (35) entreprises qui ont fait des déclarations pour la réconciliation avec les déclarations des agences gouvernementales et quarante-huit (48) entreprises pour lesquelles les agences gouvernementales ont fait des déclarations unilatérales.

Parmi les entreprises, il y a celles qui effectuent les travaux d'exploitation, celles dont l'exploitation minière est une activité secondaire par rapport à leur activité principale concernant généralement les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et deux autres spécialisées dans le commerce des substances minérales précieuses.

La liste des 35 entreprises retenues se présente comme suit :

Activité	N°	Entreprises minières	Activité	N°	Entreprises minières
Exploitation minière	1	SNPT		18	GTOA Sarl
	2	WACEM		19	Les Aigles
	3	SCANTOGO Mines		20	Togo rail
	4	MM Mining		21	Etoile du Golfe
	5	POMAR		22	COLAS
Exploitation de nappe souterraine	6	BB/Eau Vitale	Exploitation de carrière	23	Togo Carrière
	7	Voltic Togo Sarl		24	EBOMAF SA.
	8	ACI Togo		25	TGC SA
	9	TdE (**)		26	SNCTPC
Commercialisation des substances précieuses et semi précieuses	10	WAFEX	27	SAD	
	11	SOLTRANS	28	ADEOTI	
Exploration minière	12	Granutogo	29	CECO BTP	
	13	RRCC	30	MIDNIGHT SUN	

14 SGM

15 G&B African Resources

16 TERRA Métaux rares

17 Global Merchants

31 GER

32 SHEHU DAN FODIO

33 CARMAR Togo

34 SILME-BTP Sarl

35 STII

Les entreprises du secteur extractif contribuent à l'économie nationale et plus particulièrement au développement socio-économique des localités.

Dans le cadre de la création des emplois, les entreprises extractives ont employé 4 385 personnes dont la majorité, soit 91, 17 % sont des nationaux.

Le secteur extractif demeure le premier contributeur dans les exportations à hauteur de 31,6%. Toutefois, la contribution du secteur dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et dans les recettes de l'Etat reste respectivement limitée à 2,9% et 2,6%.

1.2.2. Activités des agences gouvernementales

Dans le cadre du secteur extractif, les agences gouvernementales sont les entités de l'administration publique, régies financières de l'Etat et autres services de l'Etat, qui perçoivent des revenus auprès des entreprises extractives pour le compte de l'Etat. L'étude de cadrage a dénombré huit (08) agences gouvernementales ainsi que les délégations spéciales des communes et préfectures de quinze (15) localités minières. La liste se présente comme suit :

N°	Entités gouvernementales
1	Commissariat des Impôts (CI)
2	Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)
3	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
4	Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)
5	Direction Générale du Travail et de Lois Sociales (DGTLS)
6	Société Togolaise des Eaux (TdE)
7	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
8	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)
9	Les délégations spéciales des communes et préfectures de 15 localités minières <ul style="list-style-type: none">▪ Préfecture du Golfe / Commune de Lomé ;▪ Préfecture de Vo / Commune de Vogan ;▪ Préfecture de Zio / Commune de Tsévié ;▪ Préfecture de Yoto / Commune de Tabligbo;▪ Préfecture de Kloto / Commune de Kpalimé;▪ Préfecture de Bassar / Commune de Bassar ;▪ Préfecture de Kpelé ;▪ Préfecture de l'Ogou / Commune d'Atakpamé ;▪ Préfecture de Kpendjal ;▪ Préfecture d'Assoli ;▪ Préfecture de l'Avé ;▪ Préfecture de Haho ;▪ Préfecture de Kozah;

N°	Entités gouvernementales
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfecture de Blitta ; et ▪ Préfecture des Lacs / Commune d'Aného.

Les agences gouvernementales sont réparties selon les taxes qu'elles perçoivent auprès des entreprises extractives. Au total, il existe une quarantaine de taxes, impôts et droits.

Au cours des travaux d'élaboration des rapports ITIE, les agences gouvernementales sont témoins des paiements des entreprises à l'Etat. Leurs déclarations sur les recettes de l'Etat confirment ou non celles des entreprises sur les paiements à l'Etat dans le cadre des activités liées au secteur extractif.

Toutes les agences gouvernementales ont participé à l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2013.

1.3. Renforcement des capacités des membres

Dans le cadre du partage d'expériences et de renforcement de capacités, l'ITIE-Togo a reçu la visite de l'ITIE-Mali, du cabinet VADEMI sur l'évaluation des relations entre l'Union des Organisations Non Gouvernementales du Togo (UONGTO) et l'ITIE-Togo, et de Monsieur DIOUF, Chercheur du Centre de Ressources sur les Entreprises et Droits de l'Homme. L'ITIE-Togo a également obtenu des appuis du Secrétariat international dans le cadre des formations qu'il a organisé à Londres et Kinshasa à l'attention des Coordonnateurs Nationaux et des responsables de communication de l'ITIE.

Par ailleurs, le Coordonnateur National de l'ITIE-Togo a participé au « dialogue de haut niveau sur les politiques harmonisées de gestion des ressources naturelles en zone CEDEAO » à Dakar au Sénégal et le Chef de la Cellule Information et Communication à la réunion annuelle des administrations des mines, chambres des mines et structures ITIE des Etats membres de l'UEMOA à Bamako au Mali.

En 2015, l'ITIE-Togo n'a pas eu de financement pour les activités de formation et de communication. La convention sur l'assistance financière de la BAD signé en 2015 est entré en vigueur la même année mais les fonds n'ont pas été décaissés.

1.4. Mise en œuvre de la stratégie de communication

L'ITIE est avant tout un outil de communication sur les aspects financiers et contextuels du secteur extractif. En 2015, à cause de l'insuffisance du financement, la stratégie de communication s'est beaucoup accentuée sur la visibilité et la clarté du site web de l'ITIE-Togo. Ce portail web a été modifié et l'on pourrait visualiser les reportages vidéo des activités de l'ITIE-Togo.

2. Evaluation des progrès de la mise en œuvre

La mise en œuvre du processus pendant l'année 2015 a été effectuée selon les activités retenues dans le plan d'actions 2014-2016 dans le respect des exigences de la norme.

2.1. Réalisation des activités par rapport au plan de travail

Les composantes majeures du plan de travail que sont le fonctionnement des organes, le renforcement de capacités des organes et des parties prenantes, l'élaboration et la publication des rapports ITIE et la mise en œuvre de la stratégie de communication sont réparties en plusieurs activités qui concourent à la fiabilité et à l'efficacité de la mise en œuvre.

Au niveau du fonctionnement des organes, le Président du Conseil national de supervision a, à maintes reprises, concerté le Président du Comité de pilotage et le Coordonnateur national dans la recherche de solutions adéquates pour la bonne marche du processus au Togo. Le Comité de pilotage a fait régulièrement le suivi de la mise en œuvre ; d'abord dans la sensibilisation des entités déclarantes pour la finalisation du rapport ITIE-Togo 2013, ensuite dans l'élaboration des Termes de Référence pour le recrutement du conciliateur pour le rapport 2015. Il s'est réuni deux (02) fois, parce que la finalisation du rapport ITIE-Togo 2013 a trainé et en juin 2015, il y a eu remaniement ministériel.

Cependant, l'essentiel a été fait pour maintenir le rythme des activités récurrentes. Le secrétariat technique, dans la coordination des activités a eu des réunions de sensibilisation avec les parties prenantes et a reçu les visites de l'ITIE-Mali et des responsables des organisations du Sénégal et du Canada. Il a concerté l'Union Européenne pour la mise à sa disposition des manuels de procédures pour la fiabilité de la gestion administrative, financière et comptable de l'ITIE. Il a également sollicité la Banque Africaine de Développement pour le logiciel comptable en vue de rassurer sur la qualité de la tenue des comptes de l'ITIE-Togo. Vers la fin de l'année, le Secrétariat technique a organisé les réunions des parties prenantes dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage.

Au niveau du renforcement de capacités, l'ITIE-Togo a été appuyé par le Secrétariat international, l'UEMOA et la CEDEAO qui lui ont offert des possibilités pour participer aux ateliers de formation et réunions d'échanges organisés à Kinshasa, Bamako et Dakar.

Au niveau des rapports ITIE, l'ITIE-Togo a toujours eu le désir de maintenir le rythme de la publication des comptes de l'année précédant l'année en cours. En 2015, le rapport ITIE 2013 a donc été publié. Par ailleurs, la procédure de recrutement du conciliateur pour le rapport ITIE 2014 a eu lieu en 2015.

Au niveau de la communication, la stratégie habituellement menée a souffert beaucoup à cause du financement très limité. Le site web de l'ITIE-Togo a beaucoup servi pour la visibilité de la mise en œuvre, la vulgarisation du processus et l'accessibilité des informations.

De façon générale, l'ITIE-Togo, à travers les différentes activités réalisées, a préservé l'objectif primordial du plan de travail qui est de faire le suivi de la traçabilité des flux de revenus du secteur extractif.

2.2. Evaluation des progrès par rapport aux exigences de la norme ITIE 2016

L'essentiel des exigences est consigné dans la norme ITIE 2016. Les exigences relatives à la mise en œuvre sont au nombre de sept (07). Les détails sur les directives sont prescrits aux pages 14 à 32 de la norme ITIE 2016 du 15 février 2016.

Sur les sept (07) exigences, le Togo a globalement satisfait les cinq (05) premières exigences, mais pas de façon exhaustive. Les deux dernières (exigences 6 et 7) n'ont pas été exécutées.

Exigence 1 : Suivi par le groupe multipartite

Les organes de mise en œuvre, à travers les concertations du Conseil national de supervision et les réunions du Comité de pilotage, ont été opérationnels. Les membres des parties prenantes et les collègues du groupe multipartite ont participé activement aux activités de la mise en œuvre, en particulier dans le cadre des rapports ITIE et des réunions du Comité de pilotage. Le plan d'actions 2014-2016 adopté par le Comité de pilotage a été maintenu et la structure organisationnelle, telle que décrite par le décret qui a créé les organes a été respectée.

Exigence 2 : Cadre légal et institutionnel

Le cadre légal et institutionnel existe au Togo pour la mise en œuvre du processus ITIE. Il en est toujours fait mention dans les rapports ITIE.

Pratiquement, le cadre légal de tous les secteurs concernés (mines, pétrole et eau) nécessite d'être renforcé pour satisfaire totalement à certaines dispositions de la norme ITIE 2016. Mais les décisions du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage traduites en arrêtés interministériels du Ministre des Mines et de l'Énergie et du Ministre de l'Économie et des Finances ont toutefois permis d'exécuter le processus selon les dispositions de la norme ITIE 2016.

Exigence 3 : Prospection et production

Le rapport ITIE 2013 publié en 2015 a également indiqué les travaux de prospection réalisés au Togo ainsi que la production et l'exportation effectuées par les entreprises.

Exigence 4 : Collecte des revenus

Chaque année, le Togo publie le rapport de réconciliation des données financières et des informations contextuelles fournies par les industries extractives et les agences gouvernementales. La collecte des revenus est effectuée selon la réglementation en vigueur au Togo en matière de taxes, impôts et droits à payer à l'État dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles. Dans la plupart des cas, les déclarations ont été effectuées d'une manière désagrégée. Bon nombre des entreprises et des agences gouvernementales ont aussi certifié les formulaires de déclaration.

Exigence 5 : Attribution des revenus

Jusqu'à présent, les rapports ITIE ont toujours indiqué les transferts infranationaux effectués au Togo. Pour le moment, la répartition des revenus provenant des industries extractives, la gestion des revenus et des dépenses ne sont pas applicables à cause du principe d'unicité des comptes au niveau du budget national.

3. Suivi des recommandations des rapports ITIE et de validation

Il est difficile de se prononcer sur les dispositions prises par les différentes agences gouvernementales pour la mise en œuvre des recommandations formulées par les rapports ITIE et le rapport de validation, car il n'y a pas eu un réel suivi des actions que chaque entité devrait accomplir. Mais l'on peut tout de même constater les dispositions prises pour la mise en œuvre effective de certaines recommandations au niveau de l'Office Togolais des Recettes (Commissariat des Douanes et Droits Indirects et Commissariat des Impôts) et de la Direction Générale des Mines et de la Géologie.

Avec la création de l'Office Togolais des Recettes, les dispositions prises pour améliorer la gestion des informations, particulièrement la mise en place du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF) unique pour le suivi des paiements des entreprises, ont apporté beaucoup de satisfaction à la mise en œuvre des recommandations qui concernent le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects. La Direction Générale des Mines et de la Géologie a quant à elle élaboré un projet pour le développement et la gouvernance du secteur minier qui a pratiquement pris en compte l'essentiel des préoccupations des recommandations formulées à son endroit.

4. Forces et faiblesses de la mise en œuvre

Les résultats de l'année ont permis de relever les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du processus.

4.1. Forces de la mise en œuvre

L'ITIE-Togo est déterminée à publier à temps le rapport ITIE de l'année, malgré l'insuffisance des fonds alloués à la mise en œuvre. Par ailleurs, l'on pourrait apprécier l'engagement, toujours manifesté des trois (03) collèges du Comité de pilotage (administration publique, industries extractives et société civile) pour la sauvegarde de la fiabilité et l'efficacité de la mise en œuvre du processus. Les résultats de la Cour des comptes dans le cadre de la vérification des comptes de l'Etat venaient conforter l'engagement du gouvernement à cet effet.

En juin 2015, il y a eu des incidents graves occasionnant des pertes en vies humaines à la société WACEM, l'une des industries extractives de la préfecture de Yoto. La tension était devenue très compliquée entre l'employeur, les travailleurs et la population. Un comité ad'hoc a été mis en place pour le règlement des conflits et la prise en charge des victimes et des ayants-droits. Le Coordonnateur national a été sollicité par le Ministre de l'Administration Territoriale et le Ministre du Travail pour présider ledit comité jouant ainsi un rôle d'apaisement social de la population de cette zone minière.

Au troisième trimestre de l'année, le Conseil national de supervision et le Comité de pilotage ont renouvelé leurs membres sur la base des Termes de Référence adoptés par le Comité de pilotage.

4.2. Faiblesses de la mise en œuvre

Malgré le délai assez long pour la finalisation du rapport ITIE 2013, les conclusions ont relevé qu'il n'y a pas eu une participation massive des industries extractives. Par ailleurs, certaines industries extractives n'ont pas certifié leurs formulaires de déclaration. Même parmi celles qui les ont certifiées, l'on a constaté des écarts entre les déclarations de certaines entreprises et celles des agences gouvernementales. Au vu de ces constats, le conciliateur a conclu que la mise en œuvre souffre de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la crédibilité des données.

Le rapport ITIE 2013 a relevé également que les recommandations des rapports ITIE précédents et de validation n'ont pas été mises en œuvre.

5. Coûts de la mise en œuvre

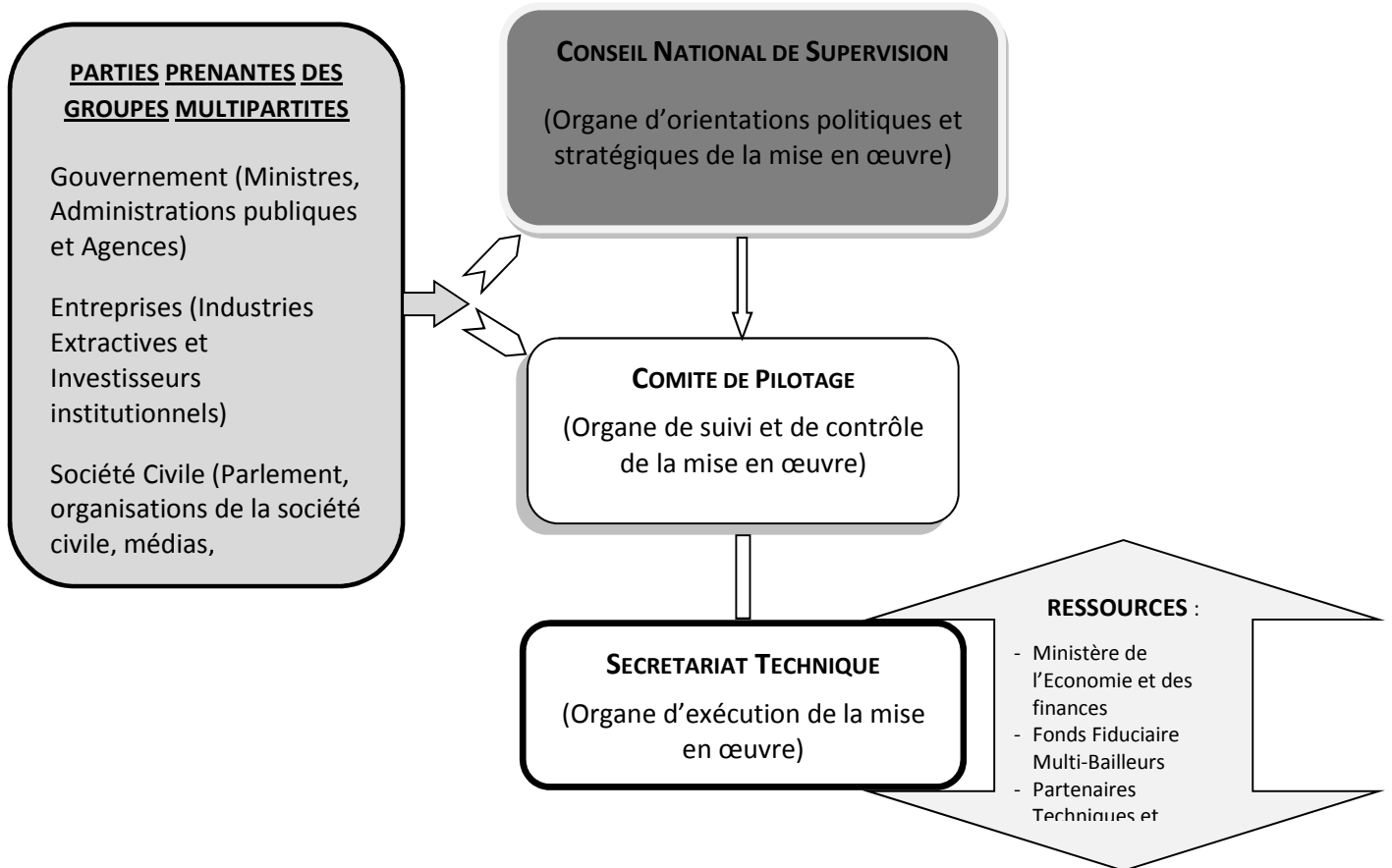
En 2015, la mise en œuvre de l'ITIE a connu un niveau très bas de financement du processus.

En effet, la mise en œuvre de l'ITIE a été exécutée uniquement avec les fonds du gouvernement. Les dépenses totales s'étaient élevées à 94 946 044 francs CFA.

Les frais de consultation pour l'élaboration du rapport ITIE 2014, ont été engagés en 2016, pour un montant de 40 653 834 francs CFA.

6. Structure organisationnelle de l'ITIE au Togo

Le 30 mars 2010, le Président de la République a pris un décret pour créer les organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo. La structure organisationnelle comprend le Conseil national de supervision, le Comité de pilotage et le Secrétariat technique.



- Le Conseil national de supervision est l'organe suprême de l'ITIE-Togo. Sa mission est de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de seize (16) membres, représentant le gouvernement, les industries extractives et les groupes de la société civile. Il est présidé par le Premier ministre et se réunit deux (02) fois dans l'année. La composition détaillée du Conseil national de supervision se trouve en Annexe 1.
- Le Comité de pilotage est l'organe de contrôle et de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de vingt-cinq (25) membres, représentant l'administration publique, les industries extractives et les groupes de la société civile. Il est présidé par le Ministre des mines et de l'énergie et se réunit trois (03) fois dans l'année. La composition détaillée du Comité de pilotage se trouve en Annexe 1.
- Le Secrétariat technique est l'organe d'exécution de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est chargé de la gestion quotidienne des activités et de la coordination entre les organes et toutes les parties prenantes d'une part et avec l'ITIE internationale d'autre part. Placé sous l'autorité du Coordonnateur national, il est composé de trois (03) cellules à savoir la Cellule Administration et Renforcement de Capacités, la Cellule Information et Communication et la Cellule Collecte et Traitement des Données. L'organigramme du Secrétariat technique se trouve en Annexe 1.

Conclusion

Le processus ITIE au Togo a favorisé le dialogue entre les parties prenantes et a développé le climat de confiance entre les acteurs et d'apaisement dans les localités minières. Il a permis aussi au gouvernement de se rendre compte des mesures idoines qu'il faut prendre pour garantir la bonne gouvernance du secteur extractif et assurer ainsi la contribution convenable des entreprises au développement socio-économique du pays et en particulier des localités minières. Aussi, serait-il du devoir de tout citoyen de lutter pour la sauvegarde des acquis de l'ITIE pour que les principes de la norme soient mieux appréhendés par toute la population.

Annexes

Annexe 1 : composition détaillée du groupe multipartite et organigramme du Secrétariat technique

Composition détaillée du Conseil national de supervision

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation
1.	Komi Selom KLASSOU	Président/ Gouvernement	Premier ministre
2.	Sani YAYA	Vice-président/Gouvernement	Ministre de l'économie et des finances
3.	Dèdèriwè ABLY-BIDAMON	Membre/ Gouvernement	Ministre des mines et de l'énergie
4.	André JOHNSON	Membre/ Gouvernement	Ministre de l'environnement et des ressources forestières
5.	Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI	Membre/ Gouvernement	Ministre du commerce , de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme
6.	Payadowa BOUKPESSI	Membre/ Gouvernement	Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales
7.	Dammipi NOUPOKOU	Membre/ Gouvernement	Représentant de la Présidence de la République
8.	Kossi TENOU	Membre / Administration Publique	Directeur national de la BCEAO
9.	Michel KEZIE	Membre/ Industries extractives	Directeur Général de la SNPT
10.	Narayanan PANKAJ	Membre/ Industries extractives	Directeur Administratif de la Société WACEM
11.	Aharé Jacques M'BATA	Membre/ Industries extractives	Directeur Général de la Société du patrimoine en eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-Eau)
12.	Amétépé Kossi GLE	Membre/ Industries extractives	Président de l'association des producteurs d'eau
13.	Monsieur Anani HEMAZRO	Membre/ Industries extractives	Comptable, représentant le Directeur Général de Togo Carrière
14.	Kodjo Edjinam Nulagnon LOGO	Membre/Société civile	Secrétaire général du Syndicat des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT), représentant les associations des journalistes du Togo
15.	André Kangni AFANOU	Membre/Société civile	Directeur exécutif du Collectif des associations contre l'impunité (CACIT) pour la durée

Composition détaillée du Comité de pilotage

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation
1.	ABLY-BIDAMON Dèdèriwè	Président	Ministre des Mines et de l'Energie
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie & Finances
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre/Administration publique	Commissariat des Douanes et Droits Indirects
4.	GANDO Karim Tchaktchouri	Membre/Administration publique	BCEAO-Lomé
5.	BAMANA Baroma Magolemièna	Membre/Administration publique	Ministère du Commerce
6.	ATTITSO Kokou	Membre/Administration publique	Direction des Industries
7.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre/Administration publique	SP-PRPF/MEF
8.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre/Administration publique	DGMG
9.	EZA Koffi	Membre/Administration publique	SP/APBEF
10.	ADOYI Esso- Wavana	Membre/Administration publique	Commissariat des Impôts
11.	ESSO ANAGBAN Mowolamba	Membre/Administration publique	MATDCL
12.	BIDAMON Eninam	Membre/Industries extractives	Société POMAR Togo
13.	KOUEVI Mawuvi Koué	Membre/Industries extractives	TdE
14.	ADOLEHOUME Amlon Koffi Jean	Membre/Industries extractives	SCANTOGO Mines
15.	RAGOUENA N. Windahoda	Membre/Industries extractives	TGC S.A.
16.	PITASSA Moise P.	Membre/Industries extractives	Eau Crystal
17.	GNAMAKOU Amevi Laurent	Membre/Industries extractives	APIET
18.	TSOLENYANU Gilbert	Membre/Société civile	Synergie des Travailleurs du Togo
19.	NAPO Kitchéou	Membre/Société civile	ONG COMINTES
20.	BOYINDJO Awoussi	Membre/Société civile	ONG Dimension Humaine
21.	SOGADJI Emmanuel Yao H.	Membre/Société civile	LCT
22.	CHAKBERA Adji	Membre/Société civile	Radio Lomé
23.	AYEGNON Tovalou Kossi Blaise	Membre/Société civile	Journal l'œil d'Afrique
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre/Société civile	Assemblée nationale
25.	Honorable KPOGO Kodjo	Membre/Société civile	Assemblée nationale

Organigramme du Secrétariat technique

L'EQUIPE DU SECRETARIAT TECHNIQUE

Coordonnateur National :

Didier Kokou AGBEMADON

Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités :

Michaël Koffi Séwonou AMEKUDZI

Chef Cellule Collecte et Traitement de Données :

Judith Biféï KOMBATE

Chef Cellule Information et Communication :

Parfait Mensah Kwami Kumah DZIVENOU

Chef Comptabilité et Finances :

Akofa Amavi VOEDZO

Assistante du Coordonnateur national

Eugénie Awoéfa FANGLA

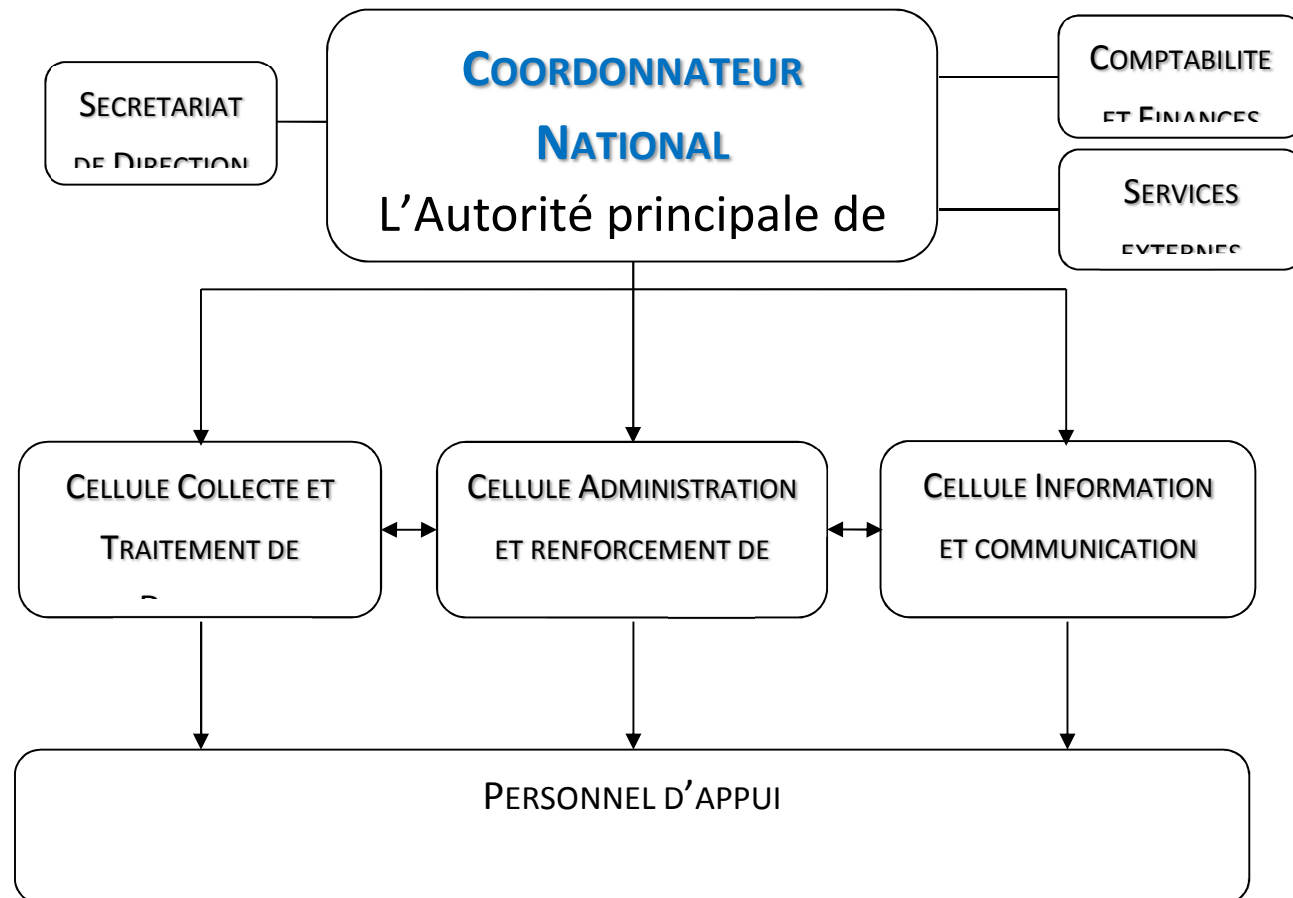
Chef du Parc automobile :

Athanase Komlan Amégbégnon AGBEMADON

Coursier :

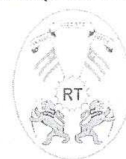
Hervé Laré BAMENANTE

Téléphone : +2282226 8990



Annexe 2 : Listes de présence des réunions du Comité de pilotage

- Liste de présence de la 21^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 30 mars 2015
- Liste de présence de la 22^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 03 novembre 2015



COMITE DE PILOTAGE

22^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le mardi 03 novembre 2015

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
COMITE DE PILOTAGE						
1.	ABLY-BIDAMON Dédériwè	Président	Ministre des Mines et de l'Energie	9004 6593 <i>abide.tog@cel.tg</i>		
2.	GNARO Badawasso	Vice- président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674 bgnaro@yahoo.fr		
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27 awikodotomdjao@yahoo.fr		
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5125/9027 8072 pjakapovi@bceao.int		
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923 Anifort73@yahoo.fr		
6.		Membre IE	MM MINING			
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375 attitsokokou@yahoo.fr		
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441 Bourhimmohamed1@gmail.com		
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478 affodedji@yahoo.fr		
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688 drou_h@yahoo.fr		
11.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198 gbanimpo@yahoo.com		
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998 mkoffieza@yahoo.fr		
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883 sebani2009@yahoo.fr		
14.	KLEGBE Kete Yawo	Membre SC	UNSI	9190 1203 Klegbekete2002@yahoo.fr		
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936 mawudieudonne@gmail.com		
16.	PANKAJ Narayanan <i>AMOUZOU Yawo A.</i>	Membre IE	WACEM	9097 8920 lawyernarayanan.pankaj@gmail.com		
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930 waneptogo@yahoo.fr		
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565 Kootakp.uongto@yahoo.fr		
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948 tchakomo@yahoo.fr		

20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987 ptchandao@gmail.com	
21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	
22.	ADOYI Esso-Wavana	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 ahmedadoyi@gmail.com	
23.		Membre IE	BB/Eau Vitale	Tél : e-mail :	
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	
SECRETARIAT TECHNIQUE					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
29.	KOMBATE Biféï	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8960 itietogo@yahoo.fr	
OBSERVATEURS					
32.	Nom et Prénoms	Structure/ Organisation		Adresse	Signature
				Téléphone / Courriel	
33.					
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-TOGO) - SECRETARIAT TECHNIQUE- 4412, Boulevard Saint Jean- Paul II -08 BP 8288- Téléphone (228) 2226 8990 -Courriel itietogo@yahoo.fr- Site Web www.itietogo.org